Université du Québec à Montréal
Département d'études littéraires

LIT9001 - SÉMINAIRE DE THÈSE

Sigle : LIT9001-10
Session : Automne 2024
Horaire : lundi, 10h00 à 16h00

Professeur : Luc Bonenfant
Courriel : bonenfant.luc@uqam.ca

Description du séminaire

Le séminaire se présente sous la forme d'un atelier visant à permettre aux étudiant·es de développer adéquatement leur sujet de thèse et l'état de la question, de formuler leur problématique, de définir les objectifs et les hypothèses de départ, de circonscrire et de justifier le corpus, d'établir le plan de la thèse et surtout de spécifier la démarche méthodologique afin de se préparer pour l'examen doctoral.

Ce séminaire a une double fonction : d'abord favoriser la mise au point de la démarche de recherche exigée par le projet de thèse ; ensuite enrichir cette démarche par l'acquisition de nouvelles connaissances, au-delà de la spécialisation envisagée. L'atteinte de ces objectifs sera favorisée par les échanges entre les participant·es du séminaire, ainsi que par la nécessité pour chacun·e de réagir aux exposés des autres.

Le séminaire se subdivisera en trois moments, qui correspondent à trois étapes de la recherche. Dans un *premier* temps, chaque participant·e développera le sujet de son projet de thèse, l'état de la question, précisera sa problématique et justifiera le choix de son corpus par rapport à cette dernière. Dans un *deuxième* temps, chaque participant·e fera une première ébauche de sa démarche méthodologique, précisera l'originalité de sa thèse par rapport aux travaux précédents qui existent sur son sujet et constituera une bibliographie théorique et critique nécessaire pour sa réalisation. Dans un *troisième* temps, chacun·e élaborera le projet dans sa totalité, en approfondissant certains aspects jugés insuffisamment travaillés lors des deux premières étapes.

Calendrier des rencontres

Le séminaire repose sur le travail individuel et sur les exposés des étudiant·es. Il donnera lieu à la fois à des rencontres en groupe et à des rencontres individualisées sous forme de tutorat. Les séances collectives seront au nombre de cinq : une première rencontre en début de session pour convenir du programme et signer l'entente d'évaluation (9 septembre) ; une deuxième rencontre pour les exposés concernant la première des trois étapes de la recherche (7 octobre) ; une troisième rencontre pour les exposés concernant la deuxième étape de la recherche (4 novembre) ; une quatrième rencontre à la fin de session pour la présentation globale du projet (9 décembre).

9 septembre — Entente d'évaluation et présentation des participants
7 octobre — Exposés : problématique, corpus et état de la question
4 novembre — Exposés : démarche méthodologique et originalité de la thèse
9 décembre — Exposés : présentation du projet (corpus, problématique, méthode)

Des rencontres individuelles auront lieu tout au long de la session, selon les besoins des étudiants et des étudiantes.

Modalités d'évaluation

Outre les trois exposés, chaque participant·e devra remettre une version écrite de son projet à la fois au professeur responsable du séminaire et à son directeur, directrice, de thèse. Ce travail final sera déposé au secrétariat du Département d'études littéraires une semaine après l'exposé final.

- Exposé 1 (20 min.) : pourcentage à définir selon la formule d'évaluation retenue
- Exposé 2 (20 min.) : pourcentage à définir selon la formule d'évaluation retenue
- Exposé 3 (20-30 min.) : pourcentage à définir selon la formule d'évaluation retenue
- Participation : pourcentage à définir selon la formule d'évaluation retenue
- Une activité terminale, à choisir parmi deux propositions qui seront présentées à la première séance : pourcentage à définir selon la formule d'évaluation retenue

Les principaux critères d'évaluation sont les suivants : la capacité de maîtriser les différents outils théoriques et méthodologiques pertinents ; la cohérence de la pensée et la rigueur de l'argumentation, tant à l'oral qu'à l'écrit ; la capacité de synthèse dans l'exposition de l'état de la recherche et l'acuité du regard critique sur sa propre démarche ; la qualité générale de la langue.

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat..

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886
Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : https://harcelement.uqam.ca/

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131